



Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités

Olivier Legros, Tommaso Vitale

► To cite this version:

Olivier Legros, Tommaso Vitale. Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités. Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon, Association des amis de la revue de géographie de Lyon, 2011, 86 (1), pp.3-14. hal-01024494

HAL Id: hal-01024494

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01024494>

Submitted on 16 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Olivier Legros et Tommaso Vitale

Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Olivier Legros et Tommaso Vitale, « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour* [En ligne], 86/1 | 2011, mis en ligne le 16 décembre 2011. URL : <http://geocarrefour.revues.org/8220>

DOL : en cours d'attribution

Éditeur : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon

<http://geocarrefour.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://geocarrefour.revues.org/8220>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)

© Géocarrefour

Olivier LEGROS
UMR Citeres-Emam
CNRS - Université de Tours
Urba-Rom

Tommaso VITALE
SciencesPo (CEE)
Urba-Rom

MOTS-CLÉS

Rom, migration, urbain,
action publique, habiter,
conflits, comparaison

KEY WORDS

Roma, migration, urban,
public policy, housing,
conflicts, comparison

1 - Sur ce dernier thème, se référer aux travaux en cours d'Henriette Asséo (enregistrements en ligne sur le site d'Urba-Rom : <http://urbarom.crevilles-dev.org>).

Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités

RÉSUMÉ

A partir des articles réunis dans ce dossier et de travaux récents, cet article introductif porte sur l'entre-deux des politiques institutionnelles et des pratiques des migrants roms originaires d'Europe centrale et des Balkans, qui se sont installés dans les villes de France et d'Italie. Il montre en particulier la place primordiale des politiques institutionnelles dans la conduite des comportements individuels et collectifs et peut-être dans la fabrication des identités. Privilégiant l'expulsion et l'état d'exception tel que théorisé par G. Agamben, les politiques engagées en France et en Italie installent en effet de nombreux migrants roms dans la précarité et l'incertitude, tout en augmentant la visibilité de ces derniers dans l'espace politico-médiatique. Dans les métropoles et dans les grandes villes où la ressource foncière se fait de plus en plus rare, le processus prend un tour particulier car l'allocation des places y constitue, sans doute plus qu'ailleurs, un élément majeur de la « question rom » et de son traitement par les pouvoirs publics. La diversité des trajectoires migratoires des Roms dans les villes de France et d'Italie invite toutefois à nuancer ce constat pessimiste.

ABSTRACT

On the basis of articles in this journal and other recent work, this introductory text deals with the gap between institutional policies and the actions of Roma migrants, originating from Central Europe and the Balkans, who have settled in the urban areas of France and Italy. In particular it shows the primordial place of institutional policies in determining individual and collective behaviour and also, possibly, in creating identities. By favouring eviction and 'a state of exception' as theorised by G. Agamben, the policies adopted in France and Italy have resulted in many Roma being placed in precarious and uncertain situations, while at the same time increasing their visibility in political and media circles. In metropolitan areas and cities where land resources are increasingly scarce, the process takes on a particular character as the allocation of places represents, probably more than elsewhere, a major element of the 'Roma problem' and the way it is tackled by public authorities. However, the diversity of the migrational trajectories of Roma people in French and Italian cities and towns suggests that this pessimistic assessment needs to be qualified.

En 2008, les Roms ont défrayé la chronique en Italie suite à une accusation de rapt d'enfant dans la région de Naples et au meurtre d'une Italienne dans la banlieue de Rome. Plusieurs *campi nomadi* (« camps pour nomades »), où les Roms sont nombreux à résider, ont été incendiés. Deux ans plus tard, c'était au tour de la France avec les déclarations du président Sarkozy sur la prétendue criminalité des Roms et des gens du voyage et la nécessité d'en finir avec les « campements illégitimes ». Ces déclarations faisaient suite au meurtre d'un jeune Gitan par un policier à Saint-Aignan, dans le Loir-et-Cher. Dans les deux cas, le processus de fabrication des boucs émissaires a manifestement suivi les chemins habituels : en Italie, les Roms, tout en servant d'exutoire à la violence populaire et de cible aux politiques sécuritaires, ont constitué une ressource pour la communication politique (affichage de la coalition gouvernementale de centre-droit) ; tandis qu'en France, les migrants roms et, dans une moindre mesure, les gens du voyage, qui sont des citoyens français, ont été au cœur d'une rhétorique politique fondée sur l'ordre et la sécurité. Si le processus est bien connu, une question demeure en suspens cependant : pourquoi s'acharner ainsi sur les migrants roms en situation précaire ?

Les hypothèses sur le sujet ne manquent pas. Les différences culturelles sont fréquemment évoquées, de même que l'histoire dans la longue durée, les discriminations ou les pratiques administratives¹. Nous avons, pour notre part, pris le parti d'examiner les migrations des Roms originaires d'Europe centrale ou des Balkans vers les villes d'Europe occidentale, en particulier celles de

France et d'Italie. Nous nous interrogeons notamment sur les interactions entre les pratiques des migrants (mobilité, installation, activités économiques) et les politiques visant ces derniers.

« Pourquoi ce parti pris urbain ? », se demandera sans doute le lecteur ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui la « question rom » est surtout une question urbaine. En effet, comme tant d'autres migrants, les Roms en provenance de l'Europe centrale et des Balkans, sont attirés par les grandes villes où se concentrent désormais les opportunités, en particulier celles économiques. En outre, les controverses suscitées par la présence de migrants roms en situation précaire impliquent des acteurs urbains : riverains, comités de soutien, associations, organisations non gouvernementales, associations, formations politiques et institutions locales. Si la ville constitue ainsi le cadre ou la scène de la « question rom », il convient toutefois de prendre en compte les dimensions régionale, nationale et même européenne de ces nouveaux problèmes publics.

A notre connaissance, les travaux portant sur les migrations roms dans les villes d'Europe occidentale sont assez peu nombreux. Certes, en Italie, cette thématique a, depuis plusieurs années, retenu l'attention des chercheurs, sans doute parce que les migrants roms y ont acquis de façon précoce une visibilité certaine dans l'espace politico-médiatique, alors que dans les autres pays et notamment en France, les migrations roms en ville sont une thématique émergente. D'une certaine façon, le dossier réuni ici reflète bien cette situation : les articles portant sur les villes italiennes

sont plus nombreux ; et les auteurs sont tous de jeunes chercheurs, le plus souvent des anthropologues qui proposent des regards originaux sur l'entre-deux des politiques institutionnelles et des parcours migratoires dans les villes françaises et italiennes.

Les deux premières contributions portent sur les développements récents de la politique des *campi nomadi* dans la capitale italienne. Ulderico Daniele analyse ainsi le « *Piano nomadi* » (plan nomades) instauré en 2008 par le maire Gianni Alemanno (centre-droit) et ses connexions avec le *leadership* rom, très impliqué dans la concrétisation de cette politique spécifique. Lorenzo Alunni étudie quant à lui l'impact des politiques du *campo* (habitat spécifique, déplacements forcés, politique sanitaire « adaptée ») sur les parcours thérapeutiques des habitants de Casilino 900, l'un des plus anciens et des plus peuplés *campi* de Rome, qui a été détruit par les autorités durant l'hiver 2010. Dans la troisième contribution, Sophie-Alice Sarcinelli examine les processus routiniers de construction des « frontières morales » dans l'espace urbain et d'étiquetage des habitants à Monte Bisbino, un *campo* de la banlieue de Milan certes construit sans autorisation par les propriétaires des lieux, mais cependant toléré par les pouvoirs locaux. Les deux derniers articles portent sur des expériences alternatives en ce sens qu'elles prennent le contrepied des politiques d'« encampement » tout en cherchant à mettre un terme à l'habitat précaire. David Frantz s'intéresse ainsi aux différents dispositifs mis en place par la municipalité de gauche à Florence et en Toscane pour héberger les Roms des Balkans et non les Roumains, qui sont arrivés plus récemment. Norah Benarrosh-Orsoni analyse la mise en place d'un régime d'hospitalité publique à l'attention des migrants roms roumains par l'équipe municipale (écologiste) de Montreuil, et les controverses qui y sont liées. Enfin, nous avons proposé à Nezmedin Neziri, président de l'Union des Roms d'ex-Yougoslavie en Diaspora (URYD), et à Régis Guyon, rédacteur en chef adjoint de la revue *Diversité* (Centre national de documentation pédagogique – CNDP), de clore ce dossier. Ensemble, ils évoquent les trajectoires individuelles et familiales des réfugiés kosovars installés depuis plusieurs années déjà dans la région de Troyes.

Bien entendu, le dossier « Roms migrants en ville » ne prétend pas faire le tour de la question, mais seulement proposer quelques éclairages sur la situation des migrants roms dans les villes italiennes et françaises. Modeste contribution à l'étude de la « circulation migratoire » (Arab, 2008) et des politiques publiques « dans la gouvernance européenne » (Borraz, Guiraudon, 2008), ce dossier montre le rôle majeur des politiques institutionnelles dans la fabrication des boucs émissaires : privilégiant l'expulsion et l'« état d'exception »,

c'est-à-dire la suspension des droits communs au profit d'un régime exceptionnel (Agamben, 2003), les politiques actuelles installent de nombreux migrants roms dans la précarité, tout en augmentant la visibilité de ces derniers dans l'espace politico-médiatique. En ville, notamment dans les métropoles et dans les grandes villes où la ressource foncière se fait de plus en plus rare, le processus prend un tour particulier, l'allocation des places (Bauman, 1998 ; Lussault, 2009) constituant, en effet, un élément majeur des controverses et des actions publiques liées à la « question rom ».

MOBILITÉ ET ANCRAGE : LES PARCOURS MIGRATOIRES EN QUESTION

Si un premier constat s'impose à la lecture des contributions réunies dans ce dossier, c'est bien celui de la diversité des parcours et des situations migratoires². En d'autres termes, les migrants roms sont loin de constituer une population homogène. Il est possible néanmoins de repérer des convergences telles que l'expansion des territoires circulatoires et l'installation dans les secteurs les plus dévalorisés de la ville et de sa périphérie, soit les « marges urbaines » (Wacquant, 2007).

Des migrations sous le signe de la diversité

Dès les années 1960, les Roms yougoslaves s'installent non seulement en Italie ou en France mais aussi en Allemagne où ils ont le statut de Gastarbeiter (travailleur immigré), selon N. Neziri et R. Guyon (2011*)³. A partir des années 1990, l'effondrement du bloc socialiste, les guerres de Yougoslavie puis l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne en 2007 vont générer de nouveaux flux migratoires parmi les Roms (et les non Roms) en Roumanie, en Bulgarie et dans les pays issus du démantèlement de la Fédération de Yougoslavie. Les campagnes sont aussi bien concernées par le phénomène migratoire que les villes. Les motifs de la migration changent d'un groupe à l'autre, voire d'un individu à l'autre. La pauvreté, les discriminations ou la guerre, en ce qui concerne la Yougoslavie, sont souvent évoquées par les migrants pour qui la migration n'a d'ailleurs pas forcément un caractère définitif. Nombreux sont par exemple les Roumains qui investissent au pays l'argent gagné dans les villes d'Europe occidentale (Fleck, Rughinis, 2008 ; Benarrosh-Orsoni, 2009).

Bien sûr, les migrants roms n'ont pas les mêmes droits à faire valoir. Certains d'entre eux ont pu acquérir la nationalité du pays d'accueil ou des titres de séjour de longue durée, éventuellement au titre de l'asile politique. D'autres ont obtenu des titres précaires, par exemple dans le cadre de la régularisation par l'emploi en France. D'autres encore sont sans papiers. Dans ce cas, la diversité des causes d'irrégularité et des situations indivi-

2 - Pour un examen des migrations en question, voir *Etudes tsiganes*, 2006 n°27-28, « Migrations tsiganes ».

3 - Les références aux textes présentés dans ce dossier sont signalées d'une *.

4 -« Voyages pendulaires, Des Roms au cœur de l'Europe », exposition des photographies de B. Amsellem au Centre d'Histoire de la Résistance de Lyon, 17 juin-24 décembre 2010.

duelles est grande : déboutés du droit d'asile, qu'il est pourtant difficile de reconduire dans leur pays d'origine, surtout s'il s'agit du Kosovo, toujours sous protection internationale ; ressortissants d'ex-Yougoslavie présents depuis plusieurs années, voire plusieurs générations, sur le territoire italien sans pour autant être reconnus par l'Etat italien ou par les pays de l'ex-Yougoslavie, ou encore bénéficiaire du statut d'apatride (Perin, 2011). Du fait de l'adhésion de leur pays d'origine à l'UE, les Roms roumains et bulgares sont dans une situation d'irrégularité encore différente. Jouissant de la liberté de circulation au sein de l'Union européenne, ils doivent cependant, en France comme en Italie, posséder un permis de travail, lequel est délivré par les autorités locales, pour accéder à l'emploi salarié. En France, les procédures sont longues et coûteuses, et en Italie, il faut compter avec les pratiques discriminatoires, qui sont très fréquentes (Vettor, 2011). Rares sont donc dans les deux pays les employeurs qui se portent candidats pour embaucher des migrants roms. Au bout du compte, ce sont ainsi plusieurs milliers de personnes qui, dans les deux pays, sont exclus du marché de l'emploi et des prestations sociales. Dans ce contexte, la régularisation administrative constitue assurément un enjeu majeur pour les personnes en question (Bonetti, 2011 ; Daniele, 2011*).

La diversité des positions sociales et économiques est également remarquable. Contrairement aux idées reçues, tous les migrants roms ne sont pas pauvres en effet. La communauté kosovare de la région de Troyes compte par exemple des ouvriers, des commerçants et des artisans. En Allemagne, N. Neziri indique même la présence de « millionnaires » qui ont fait fortune dans l'import-export avec les pays de l'Est. Par ailleurs, le fait d'habiter dans des habitats précaires n'est pas forcément synonyme de pauvreté. Dans la banlieue de Milan, les *Rom Kanjara* qui habitent le *campo* de Monte Bisbino sont parvenus, selon S.-A. Sarcinelli (2011*), à conforter leur situation au fil des années. Propriétaires du terrain sur lequel ils ont construit sans autorisation depuis les années 1980, ils possèdent aujourd'hui, d'après l'anthropologue, des maisons très bien équipées.

En revanche, les groupes arrivés plus récemment, comme les Roumains, sont dans une situation précaire, car ils ne possèdent pas vraiment de « niches d'emploi », à la différence de nombreux autres migrants en provenance d'Europe centrale (Potot, 2006). Le recours aux activités informelles s'impose alors comme mode de survie et d'accumulation. Le travail non déclaré sur les chantiers du bâtiment, la collecte de ferraille et les activités de rues (mendicité, musique, lavage des pare-brise des voitures, etc.) sont autant d'activités que l'on observe aussi bien dans les villes italiennes que françaises. Il en va de même pour la délinquance, en particulier parmi les jeunes (Marcu, Rampini,

2011).

L'affirmation de la « famille transnationale »

Au bout du compte, les migrants roms semblent avoir bien peu de choses en commun. Même le fait d'être ou de se présenter comme rom est un facteur d'unité à relativiser selon Patrick Williams qui estime qu'au sein de nombreux groupes roms, « le niveau de l'affirmation d'identité n'est pas celui de la totalité, mais celui de la communauté particulière » (Williams, 2011, p. 10). Cependant, force est de constater des évolutions convergentes, en particulier dans les pratiques migratoires. Bien que ce point ne soit pas vraiment abordé dans les contributions réunies ici, les travaux récents, de même que les observations réalisées par les acteurs de terrains (travailleurs sociaux, acteurs associatifs) autorisent à formuler les hypothèses suivantes.

Pour reprendre une expression de Chadia Arab (2008) à propos des migrations internationales, de nombreux migrants roms cherchent désormais davantage à *circuler* qu'à *migrer*. Cela se traduit en particulier par l'importance des migrations pendulaires notamment en ce qui concerne les Bulgares et les Roumains, nombreux, en effet, à effectuer des allers-retours entre leur ville ou leur village d'origine, où ils possèdent bien souvent une maison ou un lopin de terre, et les villes d'accueil, en Europe occidentale. Les départs massifs en direction de la Roumanie au moment des fêtes sont une bonne illustration de cet attachement aux régions d'origine, également au cœur de l'enquête photographique de Bruno Amsellem sur les migrations pendulaires des Roms roumains⁴.

Cette dynamique s'accompagne souvent de l'émergence de nouveaux territoires circulatoires. Certaines familles roumaines sont établies à la fois en Irlande, en France, en Belgique, en Espagne et en Roumanie. D'autres, originaires des Balkans, ont construit de véritables territoires transnationaux à cheval sur plus d'une dizaine de villes en Italie, en France, en Belgique et en Allemagne. Au sein de ces territoires en réseaux, circulent les individus bien sûr, mais aussi les capitaux, y compris ceux procurés par les activités de rue comme la mendicité, sans oublier les marchandises. Outre les réseaux d'import-export entre l'Europe centrale et l'Allemagne évoqués par N. Neziri et R. Guyon (2011*), ce sont les activités d'achat et de vente de voitures d'occasion qui, pour les Roms d'ex-Yougoslavie comme pour ceux de Roumanie, représentent apparemment un créneau privilégié.

Dans bien des cas observés, la famille élargie demeure le premier des cadres de références de la circulation migratoire. En ce qui concerne l'habitat ou la résidence, les migrants privilégient la plupart du temps le regroupement, comme l'indique L. Alunni (2011*) à propos des Roms d'ex-You-

goslavie installés dans les *campi* de Rome. Les réseaux de parenté vont aussi déterminer les possibilités de circulation des individus : sauf pour quelques aventuriers, les déplacements dépendent souvent de la présence de parents ou de proches qui pourront tout à la fois héberger les nouveaux venus et faciliter l'accès de ces derniers aux ressources urbaines. Enfin, la famille élargie (*bare familije* en langue romani, rappelle U. Daniele, 2011*) constitue un cadre privilégié des alliances matrimoniales et de la sociabilité. Réunissant jusqu'à plusieurs centaines de personnes en provenance de différents pays européens, les grandes manifestations telles que les mariages et les cérémonies funéraires sont évidemment propices à l'affirmation de la communauté rom au sens de P. Williams (2011), c'est-à-dire la communauté particulière, celle qui est formée par les familles assemblées (et apparentées le plus souvent).

Loin de dissoudre les identités préexistantes, la migration semble ainsi conforter les liens au sein de la « famille transnationale » (Razy, Baby-Collin, 2011). Mais c'est aussi de la force et de la cohésion de ces liens familiaux que dépend, dans de nombreux cas, la fabrication des territoires migratoires transnationaux.

Les marges urbaines comme point d'ancrage en ville

Si tous les migrants roms ne vivent pas dans des bidonvilles ou sous des tentes, les marges urbaines constituent cependant un passage obligé pour les moins dotés d'entre eux, même si, il faut le souligner, ceux qui sont dépourvus de ressources migratoires (argent, réseau) restent au pays. En France, entre 10 000 et 15 000 personnes vivent en situation précaire. En Italie, elles ne sont pas plus de 30 000. Le phénomène « bidonvilles roms » reste donc très limité si on le compare aux années 1960. En région parisienne, par exemple, le bidonville de Champigny-sur-Marne a compté jusqu'à 15 000 habitants (Kamoun, 2009). De plus, il faut tenir compte de la diversité des types d'habitat sur le plan réglementaire. En effet, qu'y a-t-il de commun entre les maisons construites sans autorisation par les propriétaires des terrains à Monte Bisbino (Sarcinelli, 2011*), les bidonvilles construits à la périphérie des grandes villes en France ou en Italie, et les tentes dressées par des individus au lendemain d'une expulsion ? Au bout du compte, la diversité des types d'habitat exprime bien les différences de position vis-à-vis de la loi et de la société dominante : si les propriétaires du *campo* Monte Bisbino jouissent d'une relative tolérance de la part des pouvoirs locaux, il n'en va pas de même des autres occupants de terrain ou squatteurs qui, bafouant le droit de propriété, sont souvent assimilés à des intrus.

Afin d'assurer leur ancrage en ville, les migrants roms vont mobiliser des compétences que l'on

peut qualifier de « précaires », car elles sont « enclavées dans des contraintes particulièrement prégnantes » (Bouillon, 2009, p. 177). Il s'agit par exemple de la prospection des terrains vacants et des immeubles vides, dont l'occupation se fait par « essai et erreur » (Nacu, 2010, p. 151), de la construction des baraques qui, comme les squats, sont souvent décorées (Benarrosh-Orsoni, 2009). Par ailleurs, en France comme en Italie, les migrants s'appuient souvent sur les communautés d'origine et les réseaux de parenté pour refaire société. Dans sa contribution sur Casilino 900, L. Alunni (2011*) note par exemple que derrière la répartition par nation souvent affichée par les habitants, ce sont en fait les liens de parenté qui structurent le *campo*. Un constat similaire peut être fait dans les bidonvilles de la banlieue de Paris (Nacu, 2010) et de Lyon (Vanderlick, 2004).

Comme on pouvait s'en douter, les bidonvilles et autres formes d'habitat précaire sont loin de constituer des lieux de vie idylliques. L'insalubrité et les risques auxquels sont exposés les habitants sont soulignées à l'envi par les observateurs extérieurs (Romeurope, 2008 ; Monasta *et al.*, 2008). Parfois, la violence peut régner sur les terrains et dans les squats. Dans la région parisienne, mais le constat vaut dans d'autres grandes villes françaises ou italiennes, des « chefs de terrain [...] exigent [...] un droit d'entrée, ou un loyer sur les différentes caravanes ou cabanes » (Nacu, 2010, p. 152), cela en échange de protections, sans doute très relatives, rendues possibles par les relations que ces *leaders* ont établies de façon informelle avec les pouvoirs locaux. Quoiqu'il en soit, les marges urbaines sont une ressource pour les migrants faiblement dotés. C'est là, au milieu des friches industrielles, des jardins abandonnés, des délaissés d'opérations routières et des immeubles abandonnés, qu'ils trouvent abri, établissent les premières connexions avec la société environnante, exploitent les opportunités économiques à leur disposition, par exemple les produits métalliques à recycler, amorçant ainsi le processus d'intégration.

En fin de compte, les migrants roms sont bien ordinaires. D'abord ils migrent en même temps que les autres ressortissants d'Europe centrale et des Balkans, recourant d'ailleurs à des logiques et à des stratégies migratoires similaires (Diminescu, 2003 ; Potot, 2003). Ensuite, comme tant d'autres migrants, ils ont aujourd'hui tendance à s'inscrire dans le cadre de la circulation migratoire qui, elle-même, est fortement structurée par les réseaux de parenté. Enfin, les marges urbaines constituent pour eux comme pour tant d'autres migrants faiblement dotés, un sas entre les régions d'origine et les villes d'accueil. Rien de spécifique donc, sauf la visibilité acquise par les migrants du fait de leurs pratiques de survie et d'accumulation dans les villes d'accueil.

RÉGULATIONS INSTITUTIONNELLES ET INITIATIVES LOCALES

En France comme en Italie en effet, ce sont ces pratiques qui vont attirer l'attention de l'opinion, des médias, sans oublier les pouvoirs publics. Ceux-ci vont principalement réagir en activant des logiques sécuritaires même s'il existe, ici et là, des alternatives aux politiques de rejet. Dans tous les cas cependant, le constat est le même : plus que les personnes, ce sont des considérations spatiales qui vont déterminer les réponses institutionnelles à la « question rom » et d'abord les controverses à ce sujet.

La pauvreté étrangère érigée en problème public

Dans les deux pays, l'espace est effectivement au cœur des controverses suscitées par la présence des migrants roms en situation précaire. On pense bien sûr aux enjeux urbanistiques et visuels car les habitats précaires peuvent à la fois constituer une entrave au développement urbain et une tache dans le paysage urbain qui se doit d'être conforme aux principes de l'« urbanisme libéral » (Bourdin, 2010, p. 7), c'est-à-dire esthétique, maîtrisé et normalisé. Mais il faut aussi tenir compte du fait que la vision de la pauvreté est une épreuve pour les citoyens ordinaires. La remarque vaut pour les habitats précaires (Legros, 2010a), comme pour les activités de rue, en particulier la mendicité avec enfants, qui est condamnée avec force aussi bien en France qu'en Italie (Piasere, 2000). Finalement, les migrants roms en situation précaire vont constituer un « problème public », c'est-à-dire « un état de fait qui est devenu un enjeu de réflexion et de protestation et une cible pour l'action publique » (Gusfield, 2003, p. 71).

Les voies de cette problématisation sont similaires en France et en Italie. Le mécontentement des riverains est bien souvent instrumenté par les formations politiques, tandis que les mobilisations de soutien sont le fait d'acteurs variés : grandes organisations chrétiennes et humanitaires ; associations spécialisées dans le travail social avec les groupes tsiganes nationaux ; organisations politiques roms ; collectifs informels, parfois liés aux mouvements libertaires ou écologistes (Benarrosh-Orsoni, 2011*, à propos de Montreuil). Si les acteurs de la société civile déplorent bien souvent la faible implication des concernés dans les mobilisations locales, cela n'est pas toujours le cas, comme le montrent Tommaso Vitale et Laura Boschetti à propos de Milan (2011) : les migrants roms peuvent chercher à se faire reconnaître comme des interlocuteurs valides par les acteurs associatifs et institutionnels, mais la faiblesse des instances de participation et surtout le déficit de légitimité dont ils pâtissent du fait de leur situation administrative sont un frein à leur engagement

politique. Enfin, les controverses se déroulent bien souvent au sein même de la sphère institutionnelle, opposant, par exemple, les institutions scolaires, plutôt attentives à la protection et aux droits des enfants, aux pouvoirs locaux, davantage soucieux de rétablir l'ordre public au sein de leurs territoires respectifs dans certains cas.

Les débats et controverses liés à la « question rom » sont également des moments privilégiés dans la fixation des catégories de l'action publique. En France comme en Italie, on note ainsi l'avènement d'une vision réifiante de l'habitat précaire, qui passe sous silence non seulement les difficultés éventuellement exprimées par les personnes concernées mais aussi les facteurs de la précarisation (Vitale, 2009, Legros, 2010a). La lutte contre l'habitat « indigne » finit alors par s'imposer comme un objectif acceptable, même si les avis diffèrent au sujet des méthodes à appliquer. A l'inverse, l'« assignation identitaire » (Noiriel, 2001) des personnes prend des chemins différents. En Italie, les migrants roms sont, de même que les Roms et les Sintis italiens, assimilés à des nomades qu'il s'agit de préserver ou de rééduquer (Bravi, Sigona, 2006). En France, les termes « rom » ou « rom migrant » ont fini par désigner dans le langage des institutions comme dans celui des médias et de l'opinion publique, ceux qui, parmi les migrants, posent problème : les mendiants, les laveurs de voiture et autres habitants des bidonvilles et des campements. En France comme en Italie, ce sont donc des images négatives qui vont justifier le recours aux politiques sécuritaires.

Le paradigme sécuritaire, fondement des politiques en direction des migrants roms

De fait, dans les deux pays, les pouvoirs publics recourent à des techniques de contrôle spatial quand il s'agit d'intervenir auprès des migrants roms (Legros, 2010a). L'évacuation des bidonvilles et des campements irréguliers est devenue presque systématique ces dernières années, de même que le fichage des individus, qui s'inscrit dans une logique de contrôle des mobilités, en France, et des lieux de résidence, en Italie. Même les dispositifs d'hébergement et d'insertion ont un caractère disciplinaire. Instruments de pouvoir, ils permettent à la fois de faire le tri entre ceux que l'on veut bien accueillir et les autres, et de fixer la conduite des individus. Les hôtes doivent ainsi se conforter au règlement institué par les institutions et les gestionnaires des lieux, tandis que les autres, les indésirables, doivent débarrasser le plancher.

Le « paradigme sécuritaire » (Bernardot, 2007), qui constitue manifestement le fondement des politiques en direction des migrants roms aussi bien en France qu'en Italie, donne lieu à quelques

variantes. En Italie, le *Piano nomadi* mis en place par la municipalité de Rome en 2009 est le pilier d'un système d'une grande cohérence. Il prévoit la démolition de 80 camps irréguliers dans l'agglomération et le transfert d'une partie de leurs habitants, qui ont été sélectionnés et fichés auparavant, dans 13 *campi* aménagés ou réaménagés pour loger les nouveaux occupants, « *beyond the city borders* » précise U. Daniele (2011*)⁵. Les « nomades » y feront l'objet d'un contrôle assidu grâce à la vidéosurveillance et aux règlements intérieurs, qui instaurent notamment une autorisation temporaire de séjour. Le *Piano nomadi* poursuit donc la politique des *campi* initiée à partir des années 1990 par des équipes municipales de gauche, tout en la perfectionnant. Ces mesures prennent toutefois une ampleur particulière du fait de l'état d'urgence « nomades » décrété par S. Berlusconi en 2008, lequel institue à Rome et dans les autres grandes villes des commissaires spéciaux en charge de la « question rom »⁶. Enfin, pour la première fois, des *leaders* roms sont invités à jouer un rôle de facilitateur ou d'intermédiaire, court-circuitant à cette occasion les associations et les ONG, qui se trouvent *de facto* exclues des nouvelles opérations. Bref, force est de constater la solidité des collaborations multi-niveaux à l'œuvre dans la gestion de la « question rom » en Italie. A l'évidence, les relations interpersonnelles jouent un rôle primordial dans cette gouvernance particulière : le maire Alemanno fait partie de la coalition de centre-droit mise en place par Silvio Berlusconi ; il travaille de concert avec le « *Commissario straordinario per l'emergenza nomadi* », le préfet de Rome Giuseppe Pecoraro, ainsi qu'avec le *leader* Najo Atzovic, qui fait aujourd'hui office de consultant et de conseiller auprès du maire.

Dans les villes françaises ainsi que dans certaines petites et moyennes villes italiennes, en revanche, les pouvoirs locaux ne semblent pas avoir de plan ou de vision d'ensemble de la « question rom ». A de rares exceptions près, les « villages d'insertion de Roms » et autres dispositifs d'hébergement et d'insertion demeurent des bricolages opérés à l'échelle locale, le plus souvent dans l'urgence (Benarrosh-Orsoni*). L'absence de planification stratégique ne signifie par pour autant l'incohérence des actions engagées. Ainsi, en France, les pratiques administratives articulent-elles finement la politique de reconduite à la frontière avec les mesures d'évacuation des bidonvilles et des campements. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur l'élaboration d'un arsenal juridique et réglementaire sur mesure, les pouvoirs en place produisant de nouvelles catégories telles que l'« abus du droit de libre circulation », introduit dans la dernière loi sur l'immigration (Cousin, Mariani, 2011 ; Le Berre, 2011), ou encore le recours aux procédures administratives (c'est-à-dire sans passer par le tribunal) d'évacuation des occu-

pations illicites, que facilite encore la pénalisation de l'habitat précaire. Toujours en France, le gouvernement par circulaires est une autre pratique fréquente du pouvoir central qui garde par ailleurs un œil sur les initiatives locales par le biais des procédures de cofinancement de l'action sociale et de régularisation administrative.

L'analyse des politiques locales en direction des migrants roms permet enfin de repérer des connexions multi-niveaux, qu'il s'agisse d'alliances de circonstances entre le président Sarkozy, le président Berlusconi et le maire Alemanno, tous les trois associés pour réclamer un contrôle renforcé de la mobilité des ressortissants d'Europe centrale auprès des institutions européennes, ou des modes d'intervention publique. Il semble ainsi que les évacuations de terrain « à la Sarkozy » servent à justifier les politiques répressives engagées par les pouvoirs locaux, dans les villes italiennes comme Rome ou Milan (Daniele, 2011*) mais aussi à Barcelone (Catalan, 2011).

Les pouvoirs locaux à la recherche d'alternatives

Tout comme les politiques répressives qui ont accentué la pression sur les migrants en situation précaire ces dernières années, les programmes d'hébergement et d'insertion finissent par former de nouveaux objets de controverses. Entourés de grandes palissades, surveillés en permanence, n'abritant qu'une petite minorité des habitants des grands bidonvilles installés aux portes de Paris et voués à la démolition, les « villages d'insertion » installés par les collectivités locales et par l'Etat à partir de 2007 sont fortement remis en question par La Voix des Roms et par d'autres associations qui les comparent parfois à des camps d'internement. A Florence, les *campi nomadi* sont également décriés, en particulier par les associations, en raison de l'insalubrité encore accentuée par le surpeuplement (Frantz, 2011*). En Italie comme en France, les pouvoirs locaux cherchent donc désormais des alternatives à ces camps et à ces « villages » qui sont en passe de devenir des standards de l'intervention publique dans les bidonvilles et dans les squats roms

Les alternatives concernent d'abord le logement. De même que dans les grandes villes françaises, la préférence va au relogement dans le parc existant, à Venise, à Bologne, où la municipalité a soutenu un programme original de fermeture des *campi abusivi* avec relogement dans le parc privé (Tomesani, 2009), à Bergame ou encore dans le Sud de l'Italie, par exemple à Reggio Calabria (Cammarota, Tarsia, 2009). A défaut, les autorités locales peuvent envisager des formes temporaires d'hébergement, telles que le *Nuovo Poderaccio* construit au milieu des années 2000 par la municipalité de Florence, à moins qu'elles ne décident d'orienter les migrants en situation

5 - Baptisé « village de solidarité », le camp de Castel Romano a été construit à une quinzaine de kilomètres de Rome. Il abrite environ 1000 personnes qui proviennent en majorité des *campi* de l'agglomération romaine. Castel Romano fait aujourd'hui figure de modèle pour les « méga-camps » que les pouvoirs publics envisagent de construire dans la grande périphérie des principales villes d'Italie (Daniele, 2011).

6 - D.P.C. 21 mai 2008, « *Dichiarazione dello stato di emergenza in relazione agli insediamenti di comunità nomadi nel territorio delle regioni Campania, Lazio e Lombardia* » (GU n. 122, 26 mai 2008).

précaire vers les villes de l'arrière-pays (Frantz, 2011*). Lorsque les municipalités ne s'engagent pas aux côtés des migrants, c'est souvent la société civile qui monte des programmes d'accueil (De Molli, 2009). Dans tous les cas, la logique est la même cependant : plutôt que de maintenir un traitement spécifique, il s'agit de faciliter et d'accélérer le processus d'intégration à la société urbaine, quitte à envisager des hébergements provisoires, ce qui n'est pas sans rappeler les « cités d'urgence » ou les « cités de transit » conçues en France à partir des années 1960 dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre.

Les pouvoirs publics cherchent en outre à promouvoir des approches intégrées. Les associations et les ONG étant bien souvent mobilisées pour assurer l'accompagnement des familles hébergées qu'il s'agit par ailleurs de faire participer à l'action publique. A Montreuil, l'association « Rues et Cités », qui accompagne les résidents de l'un des deux dispositifs d'hébergement et d'insertion mis en place par la municipalité, favorise l'auto-gestion par exemple (Benarrosh-Orsonni, 2011*). A Settimo Torinese et à Trento, dans le nord de l'Italie, des expériences sont également en cours (Vitale, 2012 a et b) ; elles cherchent à associer action sociale et action culturelle tout en favorisant la participation des bénéficiaires et la dispersion de ces derniers dans l'espace urbain.

« Où réside la nouveauté ? », se demandera à juste titre le lecteur. Les opérations conduites à Florence et en banlieue parisienne (Frantz, Benarrosh-Orsonni, 2011*) s'inscrivent dans le processus de négociation permanente de l'action publique, lequel se réalise au gré des débats et des controverses locales. En outre, la délégation du travail social aux associations est une constante des politiques sociales depuis les années 1990, tout comme le recours aux intermédiaires roms et non roms qui, dans les dispositifs mis en place par les institutions comme dans l'habitat précaire, jouent un rôle primordial, non seulement dans la connexion des habitants avec les pouvoirs locaux, mais aussi dans l'organisation de l'action collective et, plus largement, dans la régulation sociale au sein des territoires en question. Enfin, la priorité accordée à l'habitat confirme l'enjeu majeur que constitue l'allocation des places dans les villes aujourd'hui (Lussault, 2009).

L'INFLUENCE DE L'ACTION PUBLIQUE SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES

Quel impact les politiques en direction des migrants roms ont-elles, non seulement sur la population-cible de l'action publique, mais aussi sur la société dans son ensemble ? Si les effets sociaux des politiques en direction des migrants roms demeurent un champ de recherche peu exploré jusqu'à présent, les études de cas et les travaux

récents permettent cependant de faire quelques remarques à ce sujet.

Des ressources parmi d'autres pour les migrants

Il apparaît ainsi que l'action publique peut constituer un ensemble de ressources pour les migrants roms. L'hébergement est gage de mieux-être, rappelle D. Frantz (2011*) à propos des habitants des *campi* relogés par la municipalité de Florence. De plus, la prise en charge par les institutions permet parfois d'accéder aux biens recherchés, qu'il s'agisse d'emplois, de nouvelles opportunités économiques ou de la régularisation des situations administratives. L. Alunni (2011*) montre bien pour sa part comment des habitants du Casilino 900 ont incité le personnel médical présent dans le *campo* à jouer un rôle d'intercesseur auprès des pouvoirs publics, afin de peser sur les décisions d'attribution des futurs logements. En définitive, les migrants roms en situation précaire cherchent à saisir les opportunités qui se présentent à eux.

A cette occasion, ils peuvent d'ailleurs détourner les politiques de leur objectif premier. En France, c'est par exemple le cas de l'Aide au retour humanitaire (ARH) mise en place à partir de 2006 par l'Etat français afin de favoriser les retours définitifs dans les pays d'origine. En fin de compte, la mesure va surtout encourager les migrations pendulaires, comme le reconnaissent eux-mêmes les pouvoirs publics. A Lyon comme à Saint-Etienne, des Roumains et des Bulgares viennent même d'Espagne pour profiter du système selon des militants associatifs qui dénoncent par ailleurs la pression effectuée par les institutions pour que les migrants acceptent de se porter candidats au retour, ainsi que le harcèlement policier.

Bien entendu, les politiques ne sont pas les seules ressources mobilisées par les migrants. Quand ils existent, les comités et des associations peuvent apporter un soutien matériel et interpeler les pouvoirs locaux. La famille et les réseaux familiaux sont un autre élément primordial tant en ce qui concerne la résidence que sur le plan économique, comme l'indiquent N. Neziri et R. Guyon (2011*) à propos des Kosovars installés à Troyes : la famille constitue le cadre privilégié des stratégies et des pratiques commerciales, notamment chez les commerçants et les artisans qui, peu de temps après avoir quitté le Kosovo en guerre, ont remonté des affaires dans leurs secteur d'activités respectifs.

La part des politiques publiques dans le processus d'intégration est donc à relativiser. De fait, quand prise en charge institutionnelle il y a, le processus d'intégration doit être assimilé à une « coproduction des assistants sociaux et des bénéficiaires » (Ossipow *et al.*, 2008), dont l'issue est liée à la qualité des relations établies entre les différents

protagonistes. En outre, l'intégration, qui peut prendre la forme d'une sorte d'« autonomie dans une situation d'immersion » (Williams cité par Marc Bordigoni, 2001, p. 124), dépend surtout d'autres facteurs comme l'existence de ressources, économiques et autres, dont les migrants peuvent se saisir, et, bien sûr, l'inscription dans les réseaux migratoires car c'est « à travers les réseaux que les 'niches' migratoires se construisent et se consolident dans les pays d'arrivée » (Waldinger, cité par Potot, 2006).

L'action publique comme facteur de marginalisation

Ressources dans certains cas, les politiques publiques peuvent également être assimilées à des facteurs de marginalisation. C'est le cas des politiques de contrôle et de restriction des mobilités qui se poursuivent au travers des mesures de fichage et de reconduite à la frontière. Mais ces dernières atteignent assez peu leur cible en définitive. En effet, l'Etat italien expulse peu (Corsi, 2011 ; Scappucci, Demraj, 2011) tandis qu'en France, nombreuses sont les personnes expulsées qui reviennent, après un séjour parfois de quelques jours seulement dans les pays d'origine. En revanche, les politiques de contrôle des mobilités placent les migrants dans une situation d'irrégularité sur le plan administratif, les privant, par la même occasion, d'accès au marché de l'emploi et aux prestations sociales. Dans ce contexte, le recours aux pratiques informelles est au départ de la dynamique d'intégration comme le montre S.-A. Sarcinelli (2011*) à propos des habitants de Monte Bisbino.

Un deuxième facteur de marginalisation réside dans les évacuations de terrains et de squats qui se sont intensifiées ces dernières années, sans que les pouvoirs publics envisagent de relogement, cela aussi bien en France qu'en Italie. Dans les deux pays, les mesures d'évacuation accentuent la précarité des publics visés : le recours à la violence, la destruction des biens, l'errance forcée et les ruptures dans le suivi des personnes sur le plan scolaire et sanitaire sont dénoncés avec force par les associations (Romeurope, 2008 ; Tavolo Rom, 2010).

Mieux documenté dans ce dossier est cependant l'impact sur les comportements individuels des politiques fondées sur l'« état d'exception » (Agamben). En effet, comme le montre L. Alunni (2011*) dans son étude des parcours thérapeutiques des habitants du *campo* Casilino 900, la politique de déplacements forcés est source de traumatisme pour les habitants qui tentent leur va-tout afin de contrôler au mieux leur destinée dans un contexte pour le moins incertain. Certains d'entre eux peuvent par ailleurs chercher à bénéficier d'un traitement de faveur en raison de leur état de santé, l'exposition des souffrances

constituant finalement avec la « tactique », le seul moyen d'accéder aux soins dans un contexte marqué par la suspension des droits.

Enfin, les politiques publiques contribuent fortement à accentuer la visibilité des migrants roms en situation précaire dans l'« espace public ». On pense évidemment aux entreprises de communication politique fondées, en France comme en Italie, sur la dénonciation de l'habitat précaire et des pratiques délinquantes, ainsi qu'aux procédures dérogatoires qui contribuent à la catégorisation des populations-cibles (Sigona, 2005 ; Vitale *et al.*, 2011). S. A. Sarcinelli (2011*) met quant à elle l'accent sur les processus à l'œuvre dans la stigmatisation au quotidien : la catégorisation comme « nomades » des enfants du *campo* ; et l'établissement progressive des frontières morales qui, ajoutées aux barrières physiques (l'auto-route, la condamnation des accès au *campo*), vont contribuer à l'isolement social des habitants du *campo* en même temps qu'à la ségrégation socio-spatiale.

Politiques spécifiques et régulation sociale

Les effets des politiques en direction des migrants roms dépassent largement les groupes cibles pour concerner la société dans son ensemble. En premier lieu, l'actualisation des normes et des conventions, qui constitue un aspect majeur de la régulation sociale, se réalise non seulement dans les interactions quotidiennes comme on vient de le constater mais aussi lors des controverses locales liées à la « question rom ». A ce propos, N. Benarrosh-Orsoni (2011*) montre bien qu'à Montreuil, les discussions ont toujours une portée universelle. Au-delà de la justification de l'action publique et/ou de l'action des associations, ce sont en effet des questions de justice, de solidarité, de « bon » gouvernement et de citoyenneté qui sont débattues. En outre, l'activité des logiques de différenciation est bien entendu au cœur des stratégies de communication politique. En France, pour se limiter à cet exemple, l'expression « campement illicite », qui fait florès dans les discours officiels à partir de l'été 2010, vient justifier les mesures répressives en préparation depuis quelques mois en soulignant le caractère provisoire et transgressif des habitats en question (Legros, 2011).

Objets de controverses, les migrants roms et les politiques institutionnelles à leur endroit contribuent par ailleurs à l'animation des arènes politiques locales. En France comme en Italie, les modes d'action politique des comités de soutien empruntent à la fois aux répertoires conventionnel, protestataire et culturel, tandis que les registres de justification de l'action collective sont inspirés des idéologies en cours : l'urgence humanitaire, la défense des droits de l'Homme et, plus rarement,

7 - Au moment d'écrire ces lignes, la polémique est vive à propos de l'affrètement d'une rame de tramway par la RATP le 31 août 2011 pour conduire une centaine de migrants roms évacués des « Cosmonautes », un terrain sis dans le département de Seine-Saint-Denis vers les départements voisins. Est également dénoncé le fait que les personnes en question ont été escortées par les forces de l'ordre qui les auraient également empêché de sortir du tramway jusqu'à ce qu'elles embarquent dans le RER B à la station de Noisy-le-Sec.

la lutte des classes ou la réduction des inégalités. Une autre caractéristique réside dans la faible hiérarchisation et le caractère instable des alliances au sein des mobilisations. Surtout, les controverses liées à la « question rom » n'échappent pas à la judiciarisation en cours de la vie publique et politique (Dumoulin, Roussel, 2010), portant aussi bien sur les pratiques discriminatoires, sur les opérations de reconduite à la frontière ou encore sur les évacuations de terrain par la force publique⁷.

Enfin, les politiques en direction des migrants roms favorisent manifestement la consolidation des territoires politiques aux différentes échelles. Les politiques de contrôle des mobilités constituent ainsi un des volets de la politique des frontières qui, loin d'avoir disparu avec la mondialisation, demeurent au contraire un instrument majeur dans l'entreprise d'affirmation des Etats (Guiraudon, 2008). Dans le même ordre d'idées, la nomination de commissaires spéciaux en charge de l'*emergenza nomadi* en Italie, et les tentatives de simplification des procédures d'évacuation des occupations illicites, en France, peuvent être interprétées comme des tentatives de reprise en main des affaires locales par le pouvoir central dans un contexte marqué par la redéfinition des missions et des moyens entre les différents niveaux de pouvoir.

Last but not least, l'intervention dans les campements et les bidonvilles est un enjeu pour les pouvoirs locaux comme on l'a déjà constaté à plusieurs reprises. Ce sont à la fois des opérations de « cosmétique urbaine » (Navez Bouchanine, 2002) qui, en dissimulant la pauvreté, vont permettre de signifier le retour à l'ordre, et des instruments de sélection des hôtes parmi les intrus que sont les habitants des bidonvilles et des campements (Legros, 2010b). Suivant cette logique, l'ancienneté de la présence des migrants dans la localité constitue un gage d'acceptation et de légitimité à Montreuil (Benarrosh-Orsoni, 2011*) : c'est en fonction de cette ancienneté que les acteurs institutionnels et associatifs locaux vont, lors des controverses, définir les droits à la ville des migrants, dessinant, par la même occasion, les contours de la citoyenneté urbaine.

CONCLUSION

Au fil des analyses précédentes, il apparaît nettement que la marginalité des migrants roms n'est pas un héritage de l'histoire, et encore moins une fatalité. C'est en revanche un processus social en cours, qui se construit dans l'« entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales » (Navez-Bouchanine, 2004). En ce qui concerne les migrants roms, le travail de catégorisation réalisé par les institutions, les médias, la société dite civile sans omettre les chercheurs et les intellectuels, a, en plus de son ampleur, cela de particulier qu'il donne lieu à un double processus

de dénationalisation des migrants et d'ethnisation de la pauvreté, en l'occurrence étrangère, qui se trouve alors érigée en problème public.

Cet état de fait constitue le point de départ de mesures spécifiques, lesquelles contribuent largement à la dynamique de marginalisation. Qu'apprend la comparaison France/Italie à ce sujet ? D'abord, dans les deux pays, les pouvoirs locaux jouent un rôle majeur dans la définition des régimes d'hospitalité publique (Gotman, 2004) confirmant à cette occasion l'hypothèse selon laquelle « aujourd'hui encore, le renouvellement des formes de l'action publique et du travail politique se joue pour partie au plan local » (Borraz, Guiraudon, 2008, p. 13), souvent en interaction avec la société civile quand il s'agit de la pauvreté étrangère, comme on l'a constaté. Les Etats ne sont pas absents pour autant. Au contraire, la « question rom » semble constituer une opportunité que les Etats français et italien ont saisi pour asseoir leur pouvoir vis-à-vis des collectivités locales et des contrepouvoirs potentiels que sont les ONG et les associations. Aussi peut-on se demander quelles seront les connexions entre ces politiques propices à la marginalisation et la politique européenne d'inclusion des Roms. Les stratégies nationales d'inclusion que les Etats devraient bientôt concevoir sous la pression du Conseil de l'Europe, de la Commission et des ONG, constitueront un observatoire intéressant de la gouvernance européenne en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Enfin, la situation des migrants roms en France et en Italie invite à s'interroger sur les dynamiques urbaines en cours, notamment en ce qui concerne les conditions d'existence des plus pauvres, d'un côté, et les politiques de régulation de la pauvreté, de l'autre. Dans les métropoles comme dans les villes intermédiaires, les ressources à la disposition des plus pauvres sont de plus en plus rares en effet, que l'on songe à la disparition des emplois à faible qualification ou encore à la remise en question de l'« économie grise », laquelle est tolérée bien qu'informelle, par le renforcement des contrôles et des réglementations. En outre, la fermeture des espaces et les opérations de renouvellement urbain qui se déroulent souvent dans les anciennes marges limitent les possibilités d'ancrage et de survie dans les villes qui, pour se conformer à l'idéologie en cours, doivent être compactes, normalisées et esthétiques.

Dans ces conditions, quel peut être l'habitat des plus pauvres ? Le camp, dirait peut-être Michel Agier (2008), ou la « sphère close » (Lussault, 2009, p. 160), soit deux entités qui transcrivent spatialement l'« état d'exception », lequel constitue à la fois un outil majeur de la régulation de la pauvreté et une matrice dans le processus de construction des conduites et des identités individuelles et collectives comme on a pu le voir. Mais

la diversité des trajectoires des migrants roms, dont rend bien compte ce dossier, invite à nuancer cette vision générale et pessimiste pour suivre les migrants roms et non roms. Au quotidien, ces derniers mettent en effet à l'épreuve les sociétés urbaines, leurs dispositifs de pouvoir et leurs institutions, nous renseignant, à cette occasion, sur l'évolution des villes européennes et de leur gouvernement.

BIBLIOGRAPHIE

AGAMBEN G., 2003, *Etat d'exception*, Paris, Seuil, 151 p.

AGIER M., 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 349 p.

ALUNNI L., 2011*, Soigner et démanteler. Mobilité forcée, politiques sanitaires et trajectoires individuelles dans les « *campi nomadi* » de Rome, *Géocarrefour*, 86/1, p. 25-34.

ARAB C., 2008, La circulation migratoire : une notion pour penser les migrations internationales, *e-migrinter* n°1, p. 20-25, http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200801/emigrinter2008_01_20.pdf.

BAUMAN Z., 1998, *Globalization: The Human Consequences*, New York, Columbia University Press, 136 p.

BENARROSH-ORSONI N., 2009, L'aménagement de la précarité. Pratiques d'habitat collectif chez des Roms roumains de Montreuil, *Etudes tsiganes*, n° 38, p. 178-189.

BENARROSH-ORSONI N., 2011*, Bricoler l'hospitalité publique : réflexions autour de l'accueil municipal des Roms roumains à Montreuil, *Géocarrefour*, 86/1, p. 55-64.

BERNARDOT M., 2007, Les mutations de la figure du camp, in LE COUR GRANDMAISON O., LHUILIER G., VALLUY J. (dir.), *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Paris, Autrement, , p. 42-55.

BONETTI P., I nodi giuridici della condizione di Rom e Sinti in Italia, in BONETTI P., SIMONI A., VITALE T. (dir.), *La condizione giuridica di Rom e Sinti in Italia*, Milan, Giuffrè, p. 15-127.

BORDIGONI M., 2001, "Terrain désigné", observation sous contrôle : quelques enjeux d'une ethnographie des Tsiganes, *Ethnologie française*, Vol.2, n° 37, p. 117-126.

BORRAZ O., GUIRAUDON V., 2008, Comprendre les évolutions de l'action publique, in BORRAZ O.,

GUIRAUDON V. (dir.), *Politiques publiques 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 11-26.

BOUILLON F., 2009, *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, PUF, 244 p.

BOURDIN A., 2010, *L'urbanisme d'après crise*, Paris, Ed. de l'Aube, 159p.

BRAVI L., SIGONA N., 2006, Educazione e rieducazione nei campi per 'nomadi': una storia, *Studi Emigrazione*, Vol. 43, n° 164, p. 857-874.

CAMMAROTA A., TARSIA T. (dir.), 2009, *I rom e l'abitare interculturale*, Milan, FrancoAngeli, 192p.

CORSI C., 2011, I diritti delle persone rom e sinte alla circolazione, al soggiorno e all'abitazione, in BONETTI P., SIMONI A., VITALE T. (dir.), *La condizione giuridica di Rom e Sinti in Italia*, Milan, Giuffrè, p. 759-790.

COUSIN G., MARIANI F., 2011, Il passepartout dell'"ordine pubblico". Politica e diritto nelle prassi di allontanamento dei "rumeni detti rom" in Italia e Francia, in BONETTI P., SIMONI A., VITALE T. (dir.), *La condizione giuridica di Rom e Sinti in Italia*, Milan, Giuffrè, p. 415-454.

DANIELE U., 2011, *Sono del campo e vengo dall'India. Etnografia mobile di una collettività rom ridislocata*, Roma, Meti, 244 p.

DANIELE U., 2011*, 'Nomads' in the Eternal City, Local Policies and Roma Participation in the 'Emergency' Era, *Géocarrefour*, 86/1, p. 15-23.

DIMINESCU D. (dir.), 2003, *Visibles mais peu nombreux, les circulations migratoires roumaines*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 339 p.

DUMOULIN L., ROUSSEL V., 2010, La judiciarisation de l'action publique, in BORRAZ O., GUIRAUDON V. (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, p. 243-264.

FLECK G., RUGHINIS C., 2008, *Come Closer. Inclusion and Exclusion of Roma in Present-day Romanian Society*, Bucharest, Human Dynamics, 266 p.

FRANTZ D., 2011*, L'action publique locale au défi de l'habitat des Roms à Florence (Italie) : en finir avec les campi nomadi. Variété et fragilité des expériences (années 1990-2000), *Géocarrefour*, 86/1, p. 43-54.

GOTMAN A. (dir.), 2004, *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, Éditions

de la Maison des sciences de l'homme, 492 p.

GUIRAUDON, 2008, Les politiques de gestion des frontières et de l'immigration, in O. BORRAZ, V. GUIRAUDON (dir.), *Politiques publiques 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 173-194.

GUSFIELD J., 2003, Action collective et problèmes publics, in CEFĂI D., PASQUIER D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF.

KAMOUN P., 2009, La lutte contre l'habitat indigne, du XIX^e siècle à nos jours, *Cahiers de Profession Banlieue*, p. 13-38.

LE BERRE C., 2011, Categorie giuridiche e identità etnica nel diritto francese: dalle gens du voyage alla 'question rom', in BONETTI P., SIMONI A., VITALE T. (dir.), *La condizione giuridica di Rom e Sinti in Italia*, Milan, Giuffrè, p. 553-84.

LEGROS O., 2010a, Les pouvoirs publics et les grands « bidonvilles roms » au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen). *Espaces Temps.net*, <http://espacestemp.net/document8422.html>.

LEGROS O., 2010b, Les « villages d'insertion » : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? *Asylon(s)*, n° 8, <http://www.reseau-terra.eu/article947.html>.

LEGROS O., 2011, Campements et bidonvilles roms en France : quelle(s) solution(s) pour quel(s) problème(s) ? », in *Précarisation et grande exclusion*, Profession Banlieue, coll. « Les rencontres ».

LUSSAULT M., 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset, 220 p.

MARCU O., RAMPINI A., 2011, Romeo e Giulietta. Adolescenti rom in migrazione, in PEROTTA M., BAJANI A. (dir.), *Bucarest-Roma. Capire la Romania e i romeni in Italia*, Rome, Edizioni dell'Asino, p. 101-112.

MONASTA L., ANDERSSON N., LEDOGAR R. J., COCKCROFT A., 2008, Minority health and small numbers epidemiology: a case study of living conditions and the health of children in 5 foreign Roma camps in Italy, *American Journal of Public Health*, Vol. 98, p. 2035-41.

NACU A., 2010, Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation, *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 26, n° 1, p. 141-160.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2002, *Les interven-*

tions en bidonville au Maroc, une évaluation sociale, Publication de la direction des Études et du Développement/ANHI.

NAVEZ-BOUCHANINE F. (dir.), 2004, « *L'entre-deux* » des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie, Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD), Rapport de synthèse.

NEZIRI N., GUYON R., 2011*, De Mitrovica à Troyes : l'itinéraire de Nedzmedin Neziri, président de l'Union des Roms d'ex-Yougoslavie en Diaspora (URY), *Géocarrefour*, 86/1, p. 65-69.

NOIRIEL G., 2001, *Etat, nation et immigration*, Paris, Gallimard, Foliohistoire, 590 p.

OSSIPOW L., LAMBELET A., CSUPOR I. (dir), 2008, *De l'aide à la reconnaissance. Ethnographie de l'action sociale*, Genève, IES Editions, 306 p.

PERIN G., 2011, L'applicazione ai Rom e ai Sinti non cittadini delle norme sull'apolidia, sulla protezione internazionale e sulla condizione degli stranieri comuni- tari ed extracomunitari, in BONETTI P., SIMONI A., VITALE T. (dir.), *La condizione giuridica di Rom e Sinti in Italia*, Milan, Giuffrè, p. 363-414.

PIASERE L., 2000, Antropologia sociale e storica della mendicizia zingara, *Polis*, n. 3, p. 409-428.

POTOT S., 2003, *Circulation et Réseaux de Migrants Roumains: Une Contribution à l'étude de nouvelles mobilités en Europe*, Nice, Université de Nice-Sophia Antipolis, <http://tel.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/34/80/tel-00003480-00/tel-00003480.pdf>.

POTOT S., 2006, Les migrations, vecteurs de changements sociaux en Roumanie, *La Nouvelle alternative*, Vol. 21, n° 71, p. 35-46.

RAZY E., BABY-COLLIN V. (dir.), 2011, La famille transnationale dans tous ses états, *Autrepart* n°57/58.

ROMEUROPE, Rapport 2007-2008, 2008 [http://www.romeurope.org/proto/IMG/Rapport%20CNDH%20Romeurope%202007-2008\(2\).pdf](http://www.romeurope.org/proto/IMG/Rapport%20CNDH%20Romeurope%202007-2008(2).pdf)

SARCINELLI S.-A., 2011*, Ce que tolérer veut dire. Une « quasi-exclave » habitée par des Roms aux portes de Milan (Italie), *Géocarrefour*, 86/1, p. 35-41.

SCAPPUCCI G., DEMRAJ R., 2011, Il diritto all'abitazione di Rom e Sinti: gli obblighi dell'Italia alla luce della giurisprudenza del Comitato europeo dei diritti sociali relativa all'articolo 31 della Carta sociale europea (riveduta), in BONETTI P., SIMONI

A., VITALE T. (dir.), *La condizione giuridica di Rom e Sinti in Italia*, Milan, Giuffrè, p. 823-840.

SIGONA N., 2005, Locating the "Gypsy problem". The Roma in Italy: Stereotyping, Labelling and Nomad Camps, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 31, n° 4, p. 741-756.

SIMON J., 2007, *Governing through crime. How the War on Crime transformed American Democracy and created a Culture of Fear*, Oxford, Oxford University Press, 330 p.

TAVOLO ROM, 2010, Politiche possibili per i rom e i sinti a Milano, *Prospettive sociali e sanitarie*, n° 7, p. 9-14.

TOMESANI C., 2009, Bologna: migrazioni rom e inserimenti abitativi, in VITALE T. (dir.), *Politiche possibili. Abitare le città con i Rom e i Sinti*, Rome, Carocci, p. 190-198.

VANDERLICK B., 2004, *Une mondialisation par le ban. Étude auprès de Rroms en bidonvilles sur l'agglomération lyonnaise depuis 2001*, Institut lyonnais d'urbanisme
<http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/VANDERLICK.pdf>.

VETTOR T., 2011, Il lavoro delle persone rom e sinti, tra esclusione e interventi promozionali, in BONETTI P., SIMONI A., VITALE T. (dir.), *La condizione giuridica di Rom e Sinti in Italia*, Milan, Giuffrè, p. 613-624.

VITALE T., 2009, Politique des évictions. Une approche pragmatique, in CANTELLI F., ROCA I ESCODA M., STAVO-DEBAUGE J., PATTARONI L. (dir.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 71-92.

VITALE T., 2012, Interprétations du changement social, pédagogie et instruments de l'action publique. Catégorisation et bases informationnelles dans les interventions avec les Sinti en Italie, in GAUTHERIN J., LANTHEAUME F., ANDREW M. MC (dir.), *Le particulier, le cummun, l'universel. La diversité culturelle à l'école*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

VITALE T., BOSCHETTI L., 2011, « Les Roms ne sont pas encore prêts à se représenter eux-mêmes ! » Asymétries et tensions entre groupes Roms et associations « gadje » à Milan, in BERGER M., CEFALÍ D., GAYET-VIAUD C. (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 403-29.

VITALE T., CLAPS E., ARRIGONI P., 2011, I sondaggi e il loro uso. Problemi di cecità logica a partire dal caso dei Rom, *Comunicazione Politica (Com Pol)*, n° 2, p. 167-195.

VITALE T., MEMBRETTI A., 2012, Just Another Roll of Dice. A Social Creative Initiative to Assure Roma and Sinti Housing in North Western Italy, in MOULAERT F., MACCALLUM D., MEHMOOD A., HAMDOUCH A. (dir.), *International Handbook on Social Innovation. Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*, Cheltenham, Edward Elgar.

WACQUANT L., 2007, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte, 336 p.

WILLIAMS P., 2011, L'ethnologie des Tsiganes, in STEWART M., WILLIAMS P. (dir.), *Des Tsiganes en Europe*, Paris, Ed. de la MSH, Ethnologie de la France, cahier 25, p. 9-32.

adresse des auteurs

Olivier Legros
 Université de Tours, MSH
 CITERES
 33, Allée Ferdinand de
 Lesseps
 37204 TOURS CEDEX 03
 olivier.legros@univ-tours.fr

Tommaso Vitale
 72 boulevard de la Villette,
 75019 Paris
 tommaso.vitale@sciences-po.fr